AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 15-6-71 188426

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION CHAMPAGNE

(ARDENNES, AUBE, HAUTE-MARNE, MARNE)

Villa Blanche - 62, Rte Nationale - La Neuvillette, 51-REIMS - Tél. 47.22.87 47.13.82

ABONNEMENT ANNUEL : 25 F
C.C.P. CHALONS-sur-MARNE 2.800.67 W
Régisseur de Recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture à Châlons-sur-Marne

SUPPLEMENT N° 1 au BULLETIN n° 129 de JUIN 1971

9 juin 1971 / n° 16

VIGNE

Mildiou : Les taches apparues fin mai sont à l'origine de foyers réduits mais actifs. Il convient donc de rester vigilant dans les zones intéressées et d'intervenir rapidement surtout si des orages locaux pouvant échapper à notre attention se produisent. Dans les zones indemnes jusqu'à présent les traitements seront appliqués en tenant compte de l'état végétatif et notamment de la fleur. Dans les vignes où celle-ci a commencé utiliser de préférence des fongicides organiques.

Oïdium : Il est nécessaire de veiller à la protection contre ce champignon. Dans les vignobles en cours de floraison, préférer un poudrage à une pulvérisation.

Vers de la grappe : Ceux-ci se font de plus en plus rares. Il existe cependant des foyers localisés. Dans ce cas utiliser des insecticides à action curative.

ARBRES FRUITIERS

Tavelures du pommier et du poirier : Il semble que les projections d'ascospores dans la nature sont terminées. Cependant la protection de tous les vergers doit se poursuivre jusqu'à fin juin, de nouvelles taches pouvant apparaître sur le feuillage dans les prochains jours. Tenir compte des pluies orageuses que nous subissons cette année. Au delà de cette date, dans les vergers indemnes de tavelure, il est possible d'espacer les interventions.

Carpocapse des pommes et des poires : se reporter à notre dernier avis n° 15 du 2 juin.

Anthracnose du cerisier (coccomyces briamalis) : Cette maladie cause la défeuillaison précoce des arbres, toujours très préjudiciable à ceux-ci. Les contaminations sont importantes lors des périodes pluvieuses de la mi-juin au début août. Deux à trois interventions sont suffisantes pour limiter les dégâts. Utiliser un fongicide à base de Doguadine 90 g. - Folpel 100 g. - Manèbe 160 g. de MA./Hl.

GRANDE CULTURE

Tordeuse du pois : Il est conseillé de réaliser un traitement contre la tordeuse du pois pour le 15 juin.

Cet avis ne concerne pas les variétés hâtives qui ont déjà dû recevoir une protection.

Il est rappelé que sur les cultures de pois en pleine floraison, il ne doit être mis en oeuvre que des insecticides reconnus non dangereux pour les abeilles.

Mildiou de la pomme de terre : Réaliser pour le 15 juin une nouvelle protection dans les cultures de variétés sensibles, à arracher après le 25 juin.

Doryphore de la pomme de terre : Profiter éventuellement du traitement contre le mildiou pour ajouter à la bouillie un insecticide destiné à détruire les larves du doryphore.

Méligèthes sur colza de printemps : Pour les colzas non encore fleuris maintenir la surveillance. Il n'y a plus de risque de dommages dès que le colza émet ses premières fleurs.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles,
R.PARIS - H.de MEIRLEIRE - A.GODIN

l'Inspecteur de la Circonscription Phytosanitaire CHAMPAGNE,
J. DELATTRE

Imprimerie de la Station de CHAMPAGNE - Directeur-Gérant L. BOUYX